

Ingérence de tiers dans ma famille

Par Boum1990, le 03/09/2019 à 17:24

Bonjour

Peut- on porter plainte contre des tiers qui se mêlent de ce qui ne les regarde pas ? Ce ne sont pas des membres de la famille .

Merci.

Par youris, le 03/09/2019 à 17:40

bonjour,

pour déposer une plainte, il faut une infraction supposée au code pénal ce qui ne semble pas être votre situation.

salutations

Par Boum1990, le 03/09/2019 à 19:54

Merci pour votre réponse. Il ya ingérence dans la vie privée et fortement. J(ai déjà dit à ces personnes de ne pas m'appeler et ils l'ont fait...... Et il y a eu un scandale à l' hopital Il n 'y a vraiment rien à faire ? Déposer au moins une main courante ?

Merci.

Par Visiteur, le 03/09/2019 à 20:53

Bonsoir

Oui, vous pouvez déposer une main courante pour garder une trace officielle au cas où!

Par Boum1990, le 04/09/2019 à 15:23



Merci pour votre réponse et désolée pour les fautes. J'ai cherché sur internet et d'après une loi ou une circulaire on peut le faire. je préciserai plus tard .